

La sécurité sur Internet – Conseils

La confidentialité, la sécurité et les jeunes

Pour naviguer en toute sécurité sur Internet, il faut être avisé. Chaque personne est responsable de la protection de ses renseignements personnels et de sa sécurité dans Internet ainsi que de celles de sa famille. Sachez toujours quels sites vos enfants visitent et quels liens ils suivent et prenez connaissance de la politique de confidentialité de tout site Web qui demande de fournir des renseignements personnels (par exemple, pour s'inscrire à un site de jeux vidéo). Les auteurs de certains sites et courriels tentent d'amener les utilisateurs à télécharger des fichiers indésirables, à acheter des produits et à révéler des renseignements. Assurer la sécurité de vos enfants peut demander certaines mesures supplémentaires comme l'installation d'un filtre Internet sur l'ordinateur familial et l'utilisation de mots de passe pour limiter l'accès au navigateur.

Règles à retenir

Voici quatre règles à suivre pour assurer la sécurité des enfants et des jeunes lorsqu'ils naviguent dans Internet :

- *NE JAMAIS* divulguer ses mots de passe ni ses numéros d'identification personnels à qui que ce soit. Changer les noms d'utilisateur et les mots de passe régulièrement.
- *NE JAMAIS* ouvrir une pièce jointe ou télécharger des documents provenant d'expéditeurs ou de sites Web inconnus.
- *TOUJOURS* prendre connaissance de l'utilisation que les administrateurs d'un site Web peuvent faire de vos renseignements personnels ou de vos photos. Si un site n'a pas de politique de confidentialité, n'y divulguez pas vos renseignements personnels.
- *N'OUBLIEZ PAS* qu'une fois que vous avez rédigé, téléchargé ou ajouté de l'information dans Internet, vous ne pouvez pas revenir en arrière. Donc, réfléchissez bien avant d'appuyer sur le bouton.

Le saviez-vous...

Prévenir les cyberinfections

Les pirates informatiques et les virus peuvent s'introduire dans les ordinateurs domestiques par l'intermédiaire de documents infectés que les utilisateurs téléchargent. Le téléchargement peut être activé par une action de l'utilisateur, par l'entrée sur un site ou par l'ouverture d'un courriel. Apprenez à vos enfants à ne **jamais** télécharger de documents provenant d'expéditeurs ou de sites Web inconnus.

Quoi surveiller en ligne

Clavardage

- Rappelez-vous qu'il est facile de mentir sur son âge, son sexe, le lieu où l'on se trouve et ses intentions durant une séance de clavardage.
- Le clavardage permet aux autres de vous envoyer de l'information que vous ne voulez pas recevoir comme des messages, des photos et des vidéos inappropriés.
- Les salons de clavardage peuvent être le lieu de cyberintimidation.

Échange de photos

- N'oubliez pas : une fois qu'une photo est affichée dans Internet, vous en perdez le contrôle.
- Les photos peuvent être modifiées de façon à faire paraître les personnes qui y figurent dans une situation compromettante.
- Une photo envoyée à un particulier peut facilement être distribuée par ce dernier.
- Une fois qu'une photo est affichée en ligne, elle peut être vue et téléchargée par n'importe qui et diffusée partout dans le monde.

Caméras Web

- Soyez très vigilants lorsque vous utilisez une caméra Web, surtout lorsque vous, ou vos enfants, communiquez avec des inconnus.
- Une vidéo diffusée par caméra Web peut être saisie par l'ordinateur d'une autre personne et sauvegardée afin d'être visionnée plus tard.
- Si un pirate s'est introduit dans votre ordinateur, il peut prendre le contrôle à distance de votre caméra Web. Débranchez ou couvrez votre caméra lorsque vous ne l'utilisez pas.
- Ne croyez pas les personnes qui prétendent que de se montrer devant ce type de caméra est un moyen de lancer sa carrière de mannequin ou dans le domaine du spectacle – les entreprises honnêtes NE PROCÈDENT PAS de cette façon.

Jeux en ligne

- Bon nombre de jeux en ligne permettent de clavarder ou de bavarder en direct, ce qui rend les enfants plus susceptibles de fournir accidentellement ou non des renseignements personnels à un inconnu.

Le saviez-vous...

Respect de la confidentialité d'autrui

Assurez-vous que vos enfants ont obtenu la permission de leurs amis avant de publier en ligne quoi que ce soit sur eux, particulièrement des photos.

Source : La sécurité sur Internet – Conseils. Santé Canada, 2011. Reproduit avec la permission du ministre de la Santé, 2012.